



Nombre de Conseillers Elus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 08

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 03 JUIN 2019

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 27 mai 2019, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. SCHMITT Alfred, Mme HOEFFEL Dominique M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. BILGER René

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Création d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
4. Décisions du Maire
5. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour. Dominique Hoeffel informe l'assemblée qu'elle est dans l'obligation de quitter la séance après le point 4.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 08 avril 2019 dans la forme et la rédaction présentées.

3. CREATION D'UN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'une démarche de coopération a été initiée entre la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, l'objectif étant de mutualiser des moyens et des ressources dans des domaines de compétence ou cela sera pertinent pour les deux territoires.

Les PETR sont des établissements publics constitués après accord entre plusieurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre et sont soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L.5741-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire présente les modalités de création, de constitution et de fonctionnement du PETR. Le PETR est notamment composé d'un organe délibérant, le Conseil syndical, d'une Conférence des maires et d'un Conseil de développement territorial qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

Le Maire présente également le projet de statuts du PETR, qui détermine les modalités de fonctionnement du syndicat. Ainsi, le PETR sera dénommé « AKochZorn ». Le Conseil syndical sera composé de 26 membres, soit 13 membres par EPCI membre.

Le projet de statuts précise également les domaines d'intervention pour lesquels la coopération entre les deux intercommunalités dans le cadre du PETR pourra s'avérer pertinente :

- Recenser l'offre, rencontrer et coordonner les acteurs, définir une politique de promotion et d'animation concertée afin d'envisager un développement touristique intercommunautaire ;
- Définir une politique d'animation intercommunautaire en faveur de la jeunesse ;
- Coordonner l'action des CISPd des deux communautés de communes membres du PETR ;
- La mise en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, des actions notamment en matière d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement économique, d'environnement et toute autre question d'intérêt intercommunautaire.

Un projet de territoire sera élaboré dans l'année qui suit la création du PETR qui définit l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, culturel et social.

Le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale conclue entre le PETR et les EPCI membres qui fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation, ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI sont mis à disposition du PETR.

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur la création de ce PETR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment l'article 79 portant création des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) en la forme d'un syndicat mixte fermé ;

Vu les articles L5741-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-45 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération ;

DONNE un avis favorable à la création d'un Pôle d'équilibre territorial et rural entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dénommé « AKochZorn » ;

APPROUVE le projet de statuts tel que présenté.

4. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente la facture 20190507 de la société SARL PINTO concernant la reprise enrobé rue Laegert, d'un montant de 2 677,20 € TTC. Le devis initial d'un montant de 3 301,20 € avait été présenté en points divers lors du vote du budget 2019,

Cette dépense sera imputée sur le compte 2151, dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente la facture 2019504 de la société SARL PINTO concernant le Nettoyage de la grange-Atelier, d'un montant de 5 401,81€ TTC. La facture correspond au montant du devis présenté en points divers lors du vote du budget 2019,

Cette dépense sera imputée sur le compte 21318, dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente la facture 2019503 de la société SARL PINTO concernant le Crépis intérieur et les travaux de maçonnerie, d'un montant de 6 932,40 € TTC. Ces travaux font partie de l'enveloppe globale allouée à la grange d'un montant d'environ 39 150 € présenté en points divers lors du vote du budget 2019,

Cette dépense sera imputée sur le compte 21318, dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis n°G19-0764 de la société GERNER SIGNALISATION, d'un montant de 1 512,00 € TTC, offre renégociée pour la fourniture de 15 plaques de patrimoine en altuglas concernant le projet de mise en valeur des fermes remarquables du village.

Cette dépense sera imputée sur le compte 21578, dans le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis n°5316 de la société Electricité KAH, d'un montant de 2 599,20 € TTC, pour l'installation d'éclairage à l'abris bicyclettes RN4 + Parking.

Cette dépense sera imputée sur le compte 21534, dans le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les devis et factures présentés et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses.

5. DIVERS

Urbanisme

- PC 067 181 19 R0001 (en attente du retour de pièces complémentaires jusqu'au 19/06/2019 de la société ICD en charge du programme immobilier du 27 rue Principale)
- DP 067 181 19 R0002 concernant l'installation d'une piscine au n° 68 rue des Rivières
- DP 067 181 19 R0003 concernant les travaux de la grange atelier au n° 21 rue des Vergers
- DP 067 181 19 R0004 concernant l'installation de panneaux photovoltaïques 20 rue Principale
- PD 067 181 19 R0001 concernant la démolition partielle de la grange au n°21 rue des Vergers
- CU 067 181 19 R0003 au 27 Rue principale vente LUDWIG/ ICD et droit de préemption
- DP 067 181 19 R0005 à venir concernant la création d'un velux extension mairie

Animations estivales et locations de la salle communale :

- 06 et 07 juin 20h : conférences à la ferme Brumpter dans le cadre des voix citoyennes, organisée par la com.com
- 08 juin 14h30 : porte ouverte bibliothèque sur le thème de la musique
- 30 juin journée : vide grenier
- 01 août/ 12 août/ 14 août : animations pour les jeunes de la com.com, organisées par Séverine FARCI, nouvelle animatrice réseau intercommunal pour la jeunesse.
 - 01/08 = atelier cuisine pour les jeunes dans la salle communale
 - 12/08 = barbecue pour toute la famille à l'aire de jeux
 - 14/08 = atelier de fabrication de produits sains pour les jeunes dans la salle communale

Location de salle :

27/05 Zirroti
Week-end du 02/06 extérieur
06&07/06 wc publics
14/06 Franck Zirroti
week-end du 15/06 extérieur
17/06 temps libre
30/06 vide grenier
05/07 Kibler
week-end du 14/07 Hoeffel
+ animations jeunesse com.com

- Ouverture enquête publique PLUi du 03 juin au 05 juillet 2019.
- Courriel de demande du Conseil départemental qui recense l'existence d'éventuelles friches touristiques sur Handschuheim (établissements touristiques délaissés, abandonnés, en friche, tout simplement fermés depuis un certain temps).
- Valider l'offre la mieux disante concernant la porte de la grange-atelier et l'offre Strasbourg électricité réseaux & kah pour le tableau électrique mairie.
- Prévoir une réunion de la CCAF courant Juin, avec M. Bossu pour reprendre l'ensemble des travaux connexes dans le cadre de l'éventuel remembrement.
- Prochain CM le 29 juillet pour délibérer sur le poste d'accompagnateur de transport scolaire + le coordonnateur communal pour le prochain recensement de population qui aura lieu de janvier à février 2020.
- Un dernier tour de table permet de faire remonter une problématique que rencontre les assistantes maternelles quant à la vitesse de traversée des voitures dans le village lors des déplacements avec les enfants. Un bref résumé du rapport SDEA 2018 est présenté par Raymond Schordan.

Les documents annexes suivants ont été remis ou présentés aux conseillers municipaux :

Annexe point 3 : Projet de statuts PETR

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.